

Arrêté n° 2024-032
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe

Le Président-LE GRAND CLERMONT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°302 du 26 Septembre 2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2021-LDG-23 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/09/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MINOT Nathalie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 Février 2024

Dominique ADENOT, Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

